

## APPLICATION D'UN PROTOCOLE D'ENTREVUE D'INVESTIGATION AUPRÈS DE JEUNES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE : RÉSULTATS D'UNE EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

*Mireille Cyr<sup>1</sup>, Guy Bruneau<sup>2</sup>, Alain Perron<sup>3</sup>, Venise Vignola<sup>4</sup>*

Les entrevues d'investigation qui visent à évaluer la présence d'une agression sexuelle posent de réels défis aux intervenants, particulièrement lorsqu'il s'agit d'interroger des enfants. Dans leur synthèse des écrits portant sur les écueils des entrevues d'investigation en matière d'agression sexuelle, Wood et Garven (2000) indiquent que les entrevues effectuées auprès des enfants victimes d'agression sexuelle peuvent bifurquer dans deux directions : les entrevues incorrectes, qui peuvent mener à l'obtention de fausses allégations de la part de l'enfant, et les entrevues maladroitement menées, qui ne produisent pas nécessairement de fausses allégations, mais qui ont parfois d'autres conséquences négatives, notamment en rendant la déclaration de l'enfant non convaincante, incomplète ou moins crédible. Dans les entrevues incorrectes, les intervieweurs utilisent une ou plusieurs techniques inadéquates qui ont pour effet d'influencer le témoignage de l'enfant, de lui suggérer des informations ou de renforcer certains types de détails. Les entrevues maladroitement menées, quant à elles, ne présentent pas de techniques à proscrire, mais elles sont menées en l'absence d'une ou de plusieurs compétences (p. ex., inattention au bien-être de l'enfant, vocabulaire trop complexe, phrases trop longues, questions fermées ou directives, introduction du sujet de façon suggestive). La distinction entre les entrevues incorrectes et maladroitement menées n'est pas absolue. Néanmoins, toutes deux ont des conséquences autant pour l'enfant que pour le présumé agresseur, les enquêteurs et

les procureurs. Ainsi, l'enfant peut être séparé de ses parents sans que cela soit nécessaire, engendrant du stress et de la souffrance chez celui-ci. Des individus innocents peuvent également être accusés à la suite de fausses allégations. Une véritable déclaration d'agression sexuelle peut être contaminée par des mensonges ou des inexactitudes. La crédibilité de l'enfant peut être remise en question par les adultes. Les ressources professionnelles disponibles peuvent s'épuiser par des enquêtes et des procès infructueux, laissant moins d'argent et de temps pour aider les enfants véritablement victimes d'agression sexuelle. Les entrevues incorrectes peuvent enfin attirer l'attention des médias et ainsi nuire à la réputation des professionnels, des enquêteurs et des procureurs.

*Les facteurs influençant le rappel de l'enfant concernant la situation d'agression sexuelle*

Les recherches réalisées au cours des deux dernières décennies ont permis un enrichissement significatif de nos connaissances, tant au niveau de la crédibilité du témoignage des enfants que de l'impact des pratiques d'entrevue. Plusieurs facteurs cognitifs, motivationnels et sociaux sont susceptibles d'influencer le témoignage des enfants. Parmi les plus importants et les plus étudiés, notons la mémoire et la suggestibilité des enfants (Ceci & Bruck, 1995; Pipe, Lamb, Orbach, & Esplin, 2004; Poole & Lamb, 1998 pour une synthèse des écrits scientifiques). Les connaissances sur la mémoire et la suggestibilité pertinentes au contexte d'entrevue d'investigation seront brièvement expliqués dans les paragraphes qui suivent.

La mémoire est un processus cognitif complexe qui, tel que décrit par Ornstein (1995), implique trois processus interreliés : l'enregistrement, l'emmagasinage et le rappel. Ainsi, la capacité de l'enfant à faire un rappel libre des événements d'agression sexuelle subis repose sur deux facteurs : d'abord, si l'information a été enregistrée par l'enfant; ensuite, si l'enfant peut y accéder pour répondre aux questions qui lui sont posées. Dans une certaine mesure, le rappel dépend donc de

la nature des indices fournis aux enfants pour les aider à accéder à leurs souvenirs emmagasinés. Il a été suggéré que les jeunes enfants ont besoin d'une aide accrue et davantage de soutien social (p. ex., questions précises et indices) que les enfants plus âgés pour se remémorer leurs souvenirs et être en mesure de fournir les détails qu'ils ont enregistrés (Fivush, 1993; Poole & Lamb, 1998; Saywitz & Lyon, 2002). Les recherches ont également permis de démontrer que même les jeunes enfants ont bel et bien des souvenirs à long terme précis des événements qu'ils ont vécus et qu'ils peuvent fournir un compte rendu de ces souvenirs dans des conditions favorables. Il appert toutefois que les jeunes enfants se souviennent de moins de détails que les enfants plus âgés. Cela serait davantage attribuable à des problèmes liés au rappel des souvenirs qu'à l'emmagasinage initial de ceux-ci. Tous les enfants se souviennent plus facilement des éléments centraux d'un événement, qui ont habituellement une signification importante dans le récit. Ce sont ces détails qui sont les plus susceptibles d'être remémorés dans le cadre d'un rappel libre. Au fur et à mesure que les enfants vieillissent et acquièrent des connaissances, un plus grand nombre de détails secondaires sont enregistrés. L'âge est donc certainement un facteur susceptible d'influencer la qualité des souvenirs des enfants, même si les très jeunes enfants, par exemple ceux âgés de trois ans, peuvent fournir de l'information juridiquement pertinente (Fivush, 1997, 1998; Fivush & Hudson, 1990; Pipe et al., 2004; Poole & Lamb, 1998 pour une synthèse des écrits).

Par ailleurs, de nombreuses études ont porté également sur la suggestibilité des enfants. La suggestibilité implique des processus complexes aux plans social, de la mémoire et de la communication. Bien que les résultats aient parfois été contradictoires et confus, on relève de nombreux résultats consistants (Ceci & Bruck, 1995; Ceci & Friedman, 2000; Pipe et al., 2004). Les enfants sont plus influençables que les adultes, et les jeunes enfants sont plus influençables que les enfants plus âgés. Certaines caractéristiques liées aux entrevues semblent influencer l'exactitude des réponses fournies par les enfants au sujet d'événements qu'ils ont

vécus. Parmi ces caractéristiques, mentionnons le nombre d'entrevues, le style d'interrogation employé dans les entrevues (ouvert, répété, direct, inquisiteur, tendancieux, à choix multiples et de type oui-non), l'attitude émotionnelle de l'intervieweur (intimidante, jugeante, encourageante) et la pression sociale (identité de l'interrogateur) (Saywitz & Lyon, 2002; Poole & Lamb, 1998). De plus, les enfants perçoivent les adultes comme des sources crédibles et fiables d'information (Ceci & Bruck, 1993; Saywitz & Camparo, 1998; Yuille, Marxsen, & Cooper, 1999), ce qui les rend plus vulnérables aux entrevues suggestives effectuées par des intervenants. En outre, les enfants se sentent obligés de répondre aux questions des adultes; ils répondront d'ailleurs rarement « je ne sais pas » (Ceci & Bruck, 1993; Lamb, Sternberg, & Esplin, 1998; Yuille et al., 1999). Cela les amène également à tenter de répondre aux questions des adultes même si celles-ci leur semblent bizarres. Lorsque l'adulte pose des questions répétitives, l'enfant peut changer ses réponses, pensant qu'il s'était trompé antérieurement. Ce phénomène semble plus présent lorsque les questions sont directives. Finalement, les enfants sont plus réticents à se confier à des adultes qu'ils connaissent moins (Lamb et al., 1998; Yuille et al., 1999).

### *Les protocoles d'entrevues*

L'ensemble de ces recherches permet de dégager un consensus concernant les compétences mnémoniques et linguistiques des enfants, principalement d'âge scolaire, à décrire des incidents qui leur sont arrivés (Lamb, 1994). Ces recherches permettent également d'affirmer que la qualité du témoignage d'un enfant repose en grande partie sur les compétences déployées par l'intervenant et sur les procédures qu'il met ou non en œuvre lors de l'entrevue (Saywitz & Camparo, 1998). L'ensemble de ces facteurs ont donc des conséquences sur les comportements et les attitudes à adopter par l'intervieweur; ils ont d'ailleurs donné lieu à une série de recommandations concernant la conduite des entrevues d'investigation auprès des enfants. Il est notamment suggéré d'établir une relation de confiance avec l'enfant et de lui procurer

du soutien; de lui donner des instructions concernant les attentes, les tâches demandées et la confidentialité; de lui poser des questions initiales les moins suggestives possible. Plusieurs auteurs recommandent d'utiliser des questions ouvertes et de procéder ensuite selon un continuum de questions plus spécifiques (Davies & Westcott, 1995; Lamb, 1994; Myers, Saywitz, & Goodman, 1996; Saywitz & Camparo, 1998; Saywitz & Moan-Hardie, 1996; Yuille, Hunter, Joffe, & Zaparniuk, 1993). Malheureusement, les recherches qui ont examiné les pratiques actuelles des intervieweurs (policiers ou travailleurs sociaux) ont découvert un écart important entre les modèles d'entrevue, les diverses recommandations et ce que les intervieweurs font en entrevue (Aldridge, 1992; Aldridge & Cameron, 1999; Cederborg, Orbach, Sternberg, & Lamb, 2000; Davey & Hill, 1999; Faller, 1996; Sternberg, Lamb, Davies, & Westcott, 2001; Warren, Woodall, Hunt, & Perry, 1996). Ces études révèlent que les intervieweurs ne prennent pas le temps de familiariser l'enfant avec les règles de l'entrevue, les attentes et les rôles, et qu'ils utilisent rarement les questions ouvertes pour obtenir de l'information. Ils interviennent plutôt majoritairement avec des questions spécifiques et des énoncés suggestifs.

#### *Le protocole du NICHD*

Le protocole du NICHD (National Institute of Child Health and Human Development; Lamb et al., 1998; Orbach et al., 2000) a été conçu dans la foulée de ces résultats de recherche. L'objectif visait à formuler les recommandations issues de recherches en des étapes précises et opérationnelles qui augmentent la probabilité d'obtenir des informations complètes et exactes de la part de l'enfant. Ce protocole présente plusieurs avantages. En effet, il s'agit d'un outil détaillé, concret et facile à suivre. Chacune des étapes y est expliquée, de même que les questions qui devraient être posées à l'enfant. Ce protocole intègre les connaissances récentes sur le fonctionnement de la mémoire, mais également sur la suggestibilité de l'enfant. Sur la base de ces connaissances, le protocole tente de miser sur les forces et les capacités des enfants, tout en évitant de les mettre dans des situations difficiles. Un autre avantage important

est que ce protocole est applicable aux agressions physiques que les enfants auraient pu subir. Il s'applique aussi aux entrevues avec des enfants qui auraient pu être témoins d'agressions physiques, d'agressions sexuelles, de scènes de violence conjugale ou d'autres crimes. Bien que le protocole soit concret et facile à appliquer, l'intervieweur doit suivre une formation intensive afin de bien comprendre les principes qui sous-tendent les étapes du protocole et de maîtriser cette technique d'entrevue.

Plus précisément, le protocole du NICHD comprend trois grandes phases d'entrevue. La phase pré-déclarative survient avant que l'intervieweur tente d'aider l'enfant à faire une déclaration au sujet de l'agression sexuelle. L'objectif principal de cette étape est de préparer et d'entraîner l'enfant au rôle qu'il devra assumer durant la partie déclarative. L'intervieweur pose d'entrée de jeu certaines règles de base avec l'enfant afin de contrer les aspects de suggestibilité qui ont été discutés précédemment. Ici, l'intervieweur s'assure que l'enfant sait qu'il est important de dire la vérité, qu'il doit corriger l'intervieweur si celui-ci fait une erreur et qu'il peut dire qu'il ne sait pas la réponse plutôt que d'en inventer une afin de satisfaire l'intervieweur. Ensuite, l'intervieweur demande à l'enfant de décrire des événements récents sans lien avec l'agression sexuelle. Cette étape est très importante, puisqu'elle vise à entraîner l'enfant au travail sur sa mémoire de rappel. Cela permet entre autres à l'intervieweur de bien faire comprendre à l'enfant le rôle et les tâches qui sont attendus de lui. Pour cette pratique de la mémoire de rappel, l'intervieweur travaille toujours à l'aide d'invitations (p.ex. : « dis-moi tout sur ça ») et d'invitations avec indices donnés au préalable par l'enfant (p.ex. : « parle-moi de sa main sur ton ventre ») afin de pouvoir reproduire le type de questionnement qui sera utilisé dans la phase déclarative. La phase déclarative est celle qui occupe la part la plus importante de l'entrevue. Elle est structurée quant aux tâches que l'intervieweur doit effectuer, mais elle est également flexible, puisque celui-ci doit s'adapter au contenu livré par l'enfant. Au cours de la phase déclarative, l'intervieweur sollicite essentiellement de l'information basée sur la mémoire de rappel de l'enfant et vise à maximiser l'utilisation des questions ouvertes (invitations). Une séquence de 10 questions les plus ouvertes possibles, mais

dont le degré de suggestibilité augmente, sont proposées à l'intervieweur afin d'aider l'enfant à démarrer sa déclaration sur l'agression sexuelle présumée. À la fin de cette section, des questions plus directes – comme les questions directives « où? quand? quoi? comment? », ou encore les questions proposant un choix multiple ou de type oui/non – peuvent être utilisées si des informations de nature judiciaire sont requises et qu'elles n'ont pas été obtenues lors des questions ouvertes. La dernière étape, soit la phase de clôture, permet d'examiner certains éléments liés au dévoilement, s'il y a lieu, ou permet tout simplement à l'enfant de faire une transition avant de quitter la salle d'entrevue.

### *Résultats québécois par rapport au protocole du NICHD*

La présente étude vise à vérifier l'efficacité du protocole NICHD pour, d'une part, réduire les comportements suggestifs et directifs des intervieweurs et, d'autre part, augmenter la crédibilité du témoignage de l'enfant par la qualité et la quantité des détails donnés par rapport à l'agression sexuelle. Le devis de recherche est de type quasi expérimental avec deux temps de mesure (pré et post formation au protocole du NICHD). Les entrevues auprès de présumées victimes d'agression sexuelle ont été menées par 19 intervieweurs (intervenants des centres jeunesse et policiers), qui réalisent ces entrevues dans le cadre de leur travail. Les entrevues effectuées avec le protocole du NICHD ont été appariées en fonction de l'âge de la victime, du lien victime-agresseur, des caractéristiques de l'agression et du nombre d'agressions avec des entrevues réalisées sans le protocole, pour un total de 166 entrevues appariées. Les entrevues, transcrites mot à mot, ont été codifiées par trois coteurs formés à l'utilisation de grilles permettant d'identifier les détails fournis par l'enfant et le type d'intervention utilisé par l'intervieweur. En tout, 68,1500% des enfants rencontrés étaient des filles, dont l'âge moyen était de 9 ans ( $M = 8,8$  ans,  $ET = 2,5$ ). Les agressions ont été commises dans 55,4% des cas par des membres de la famille immédiate et comprenaient majoritairement des touchers sous les vêtements (55,6%) ou, dans un tiers des cas, une forme de pénétration (34,9%).

La formation au protocole du NICHD a été offerte au cours d'une semaine entière. On y a présenté les connaissances scientifiques sur la suggestibilité et la mémoire des enfants, ainsi que les recherches qui ont présidé au développement du protocole. Les phases du protocole et les raisons ayant justifié leur forme et leur contenu ont ensuite été expliquées. Chaque jour, tous les intervieweurs pratiquaient une partie du protocole lors de mises en situation basées sur des scripts pré-établis. Ces mises en situation ont été filmées et revues avec l'intervieweur, et les difficultés rencontrées ont été discutées en groupe. À la suite de cette formation, les intervieweurs ont reçu une rétroaction détaillée pour chacune des entrevues réalisées afin de parfaire leur utilisation du protocole. Cette rétroaction écrite, basée sur le verbatim de l'entrevue, concernait à la fois la mise en application des étapes de l'entrevue et la pertinence des interventions utilisées par l'intervieweur. Au besoin, des interventions alternatives, basées essentiellement sur des invitations, étaient proposées.

Les résultats indiquent qu'avant l'utilisation du protocole du NICHD, les interventions sont majoritairement composées de questions directives (36%), de questions proposant un choix (30%), de résumés (18%) et d'interventions suggestives (7%); les invitations n'occupent alors que 9% de l'ensemble des questions. Avec l'utilisation du protocole du NICHD, la proportion d'invitations est trois fois plus élevée, et les autres types d'interventions diminuent de près de la moitié. Plus précisément, les invitations représentent 39% des interventions, alors que les questions directives (24%), les questions proposant un choix (18%), les résumés (14%) et les questions suggestives (5%) sont moins nombreux. Cette différence est statistiquement significative pour tous les types de questions ( $F(5,160) = 39,33, p=.001$ ). L'utilisation du protocole permet également de recueillir la majorité des détails totaux et centraux de la situation d'agression sexuelle à l'aide des invitations. Par exemple, 65% des détails centraux de l'entrevue ont été obtenus avec des invitations lors de l'utilisation du protocole, alors que cette proportion n'était que de 16% avec les entrevues traditionnelles. Par conséquent, le pourcentage de détails obtenus avec les questions

directes (directives, proposant un choix et suggestives) passe de 75% à 30%, alors que les résumés génèrent un pourcentage de détails assez similaire (9% comparativement à 5%). Ces différences sont également significatives tant pour les détails totaux ( $F(5,159) = 52,49; p = .001$ ) que centraux ( $F(5,159) = 38,53; p = .001$ ). Le protocole permet par ailleurs à l'intervieweur de réduire significativement ( $F(1,164) = 13,7; p < .001$ ) le nombre de questions qu'il utilise (réduction de 23%). Ainsi, le nombre moyen de questions par entrevue passe de 76 à 53. En contrôlant le nombre de questions, le nombre moyen de détails centraux augmente de 38,5% avec l'utilisation du protocole, passant de 2,4 détails centraux par question à 3,7. Cette augmentation est statistiquement significative ( $F(1,165) = 14,9; p < .001$ ).

### *Discussion*

Les présents résultats confirment ceux obtenus par d'autres études ayant utilisé le protocole du NICHD (Orbach et al., 2000; Sternberg et al., 1997). Ils indiquent clairement que le protocole du NICHD aide les intervieweurs à modifier leur façon d'interroger les enfants victimes d'agression sexuelle. Ainsi, avec le protocole, les intervieweurs utilisent davantage les invitations. Ces invitations sont également plus efficaces que les questions directes pour amener les enfants à donner le plus de détails possible, comme l'ont démontré Lamb et ses collaborateurs (Lamb, Hershkowitz, Sternberg, Boat, & Everson, 1996; Lamb, Hershkowitz, Sternberg, Esplin et al., 1996; Sternberg et al., 1996; Sternberg et al., 1997). Comme nous l'avons souligné, ces questions sont recommandées parce qu'elles permettent à l'enfant d'utiliser sa mémoire de rappel; les informations provenant de ce type de mémoire sont en effet moins sujettes à l'erreur que celles provenant de la mémoire de reconnaissance, à laquelle font appel les questions directes (questions directives, proposant un choix, suggestives). Il est toutefois important de souligner que ce résultat est possible parce que les intervieweurs ont pris le temps, lors de la période pré-déclarative de l'entrevue, d'entraîner l'enfant à utiliser sa mémoire de rappel et, surtout, de travailler avec lui à l'aide de questions d'invitations et d'invitations avec

indices. Comme l'ont démontré Sternberg et ses collègues (1997), cette période d'entraînement est essentielle afin que l'enfant comprenne bien la tâche à accomplir et la façon dont l'intervieweur procédera. Nos résultats révèlent également que les intervieweurs ont besoin de poser moins de questions pour obtenir les informations désirées. En effet, une diminution d'un quart du nombre de questions est observée avec le protocole du NICHD. Cependant, la quantité de réponses ou de détails obtenus à l'aide de ce protocole augmente d'un tiers si l'on tient compte du nombre de questions posées. Ainsi, ces résultats semblent indiquer qu'on obtient davantage d'information de l'enfant en travaillant avec sa mémoire de rappel et en utilisant des questions d'invitation et d'invitation avec indices. Cela représente un point positif important au plan de la validité du témoignage de l'enfant, puisqu'en réduisant le nombre de questions sans pour autant réduire la quantité de détails obtenus auprès de l'enfant, l'intervieweur dispose d'informations plus fiables.

Au niveau scientifique, il reste à démontrer que ces nouvelles habiletés se maintiennent dans le temps lorsque la phase de rétroaction n'est plus offerte à l'intervieweur. Il faudra également déterminer si l'utilisation d'un tel protocole est plus efficace auprès d'enfants qui présentent certaines difficultés, notamment des déficits intellectuels, des traumatismes plus sévères ou une symptomatologie post-traumatique plus importante.

En conclusion, le protocole du NICHD s'avère une piste des plus prometteuses quant à la façon d'interroger les enfants soupçonnés d'avoir subi des agressions sexuelles. Ces résultats nous portent à recommander l'utilisation du protocole du NICHD, accompagnée d'une formation et d'une supervision adéquates. Le protocole du NICHD peut être un outil précieux pour aider les intervieweurs à réaliser de meilleures entrevues d'investigation.

- 1 *Mireille Cyr, Ph.D.*  
Professeur, Département de psychologie, Université de Montréal  
mireille.cyr@umontreal.ca
- 2 *Guy Bruneau*  
Capitaine, Section de la recherche et du développement  
Conseiller en enquête criminelle  
École nationale de police du Québec et Service de police de la Ville de Longueuil
- 3 *Alain Perron, M.Ps*  
Psychologue, Co-responsable du programme de traitement des situations d'abus sexuel  
Centre jeunesse de la Mauricie et Centre du Québec
- 4 *Venise Vignola*  
Lieutenant-détective, Division des agressions sexuelles  
Service de police de la Ville de Montréal

Cette étude a été rendue possible grâce à une subvention de recherche obtenue par le premier auteur auprès du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (RS-4261) et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (#410-2003-1265).

Nous tenons à remercier tous les intervieweurs qui ont participé à cette étude, de même que Jacinthe Dion, Pierre McDuff, Alison Paradis, Mylène Payer, Roxane Perreault et Nancy Richard pour leur assistance au niveau de la recherche.

*Références*

- Aldridge, J. (1992). The further training of professionals dealing with child witnesses. In H. Dent, & R. Flin (Eds.), *Children as witnesses* (pp.231-244). Oxford : John Wiley & Sons.
- Aldridge, J., & Cameron, S. (1999). Interviewing child witnesses : Questioning techniques and the role of training. *Applied Developmental Science*, 3, 136-147.
- Ceci, S. J., & Bruck, M. (1993). Suggestibility of the child witness : A historical review and synthesis. *Psychological Bulletin*, 113, 403-439.
- Ceci, S. J., & Bruck, M. (1995). *Jeopardy in the courtroom : A scientific analysis of children's testimony*. Washington, DC : American Psychological Association. [Traduction française : *L'enfant-témoin: Une analyse scientifique des témoignages d'enfants*. Bruxelles: De Boeck Université, 1998].
- Ceci, S. J., & Friedman, R. D. (2000). The suggestibility of children: Scientific research and legal implications. *Cornell Law Review*, 86, 34-108.
- Cederborg, A. C., Orbach, Y., Sternberg, K. J., & Lamb, M. E. (2000). Investigative interviews of child witnesses in Sweden. *Child Abuse & Neglect*, 24, 1955-1361.
- Davey, R. I., & Hill, J. (1999). The variability of practice in interviews used by professionals to investigate child sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 23, 571-578.
- Davies, G., & Westcott, H. (1995). The child witness in the courtroom: Empowerment or protection? In M. S. Zaragoza, J. R. Graham, G. C. Hall, R. Hirschman, & Y. S. Ben-Porath (Eds), *Memory and testimony in the child witness* (pp. 199-213). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Faller, K. C. (1996). Interviewing children who may have been abused: A historical perspective and overview of controversies. *Child Maltreatment*, 1, 83-95.
- Fivush, R. (1993). Developmental perspectives on autobiographical recall. In G. Goodman, & B. Bottoms (Eds), *Child victims, child witnesses: Understanding and improving testimony* (pp. 1-24). New York: Guilford.

- Fivush, R. (1997). Event memory in early childhood: Studies in developmental psychology. In C. Nelson (Ed.), *The development of memory in childhood* (pp. 139-161). Hove, England : Psychology Press/Erlbaum (UK) Taylor & Francis.
- Fivush, R. (1998). Children's recollections of traumatic and nontraumatic events: Trauma, memory, and suggestibility in children. *Development and Psychopathology*, 10, 699-716.
- Fivush, R., & Hudson, J. A. (1990). *Knowing and remembering in young children*. New York: Cambridge University Press.
- Lamb, M. E. (1994). The investigation of child sexual abuse: An interdisciplinary consensus statement. *Child Abuse & Neglect*, 18, 1021-1028.
- Lamb, M. E., Hershkowitz, I., Sternberg, K. J., Boat, B., & Everson, M. D. (1996). Investigative interviews of alleged sexual abuse victims with and without anatomical dolls. *Child Abuse & Neglect*, 20, 1251-1259.
- Lamb, M. E., Hershkowitz, I., Sternberg, K. J., Esplin, P. W., Hovav, M., Manor, T., et al. (1996). Effects of investigative utterance types on Israel children's responses. *International Journal of Behavioral Development*, 19, 627-637.
- Lamb, M. E., Sternberg, K. J., & Esplin, P. W. (1998). Conducting investigative interviews of alleged sexual abuse victims. *Child Abuse & Neglect*, 22, 813-823.
- Myers, J. E., Saywitz, K. J., & Goodman, G. S. (1996). Psychological research on children as witnesses: Practical implications for forensic interviews and courtroom testimony. *Pacific Law Journal*, 28, 3-91.
- Orbach, Y., Hershkowitz, I., Lamb, M. E., Sternberg, K. J., Esplin, P. W., & Horowitz, D. (2000). Assessing the value of structured protocols for forensic interviews of alleged child abuse victims. *Child Abuse & Neglect*, 24, 733-752.
- Ornstein, P.A. (1995). Children's long term retention of salient personal experiences. *Journal of Traumatic Stress*, 8, 581-604.
- Pipe, M. E., Lamb, M. E., Orbach, Y., & Esplin, P. W. (2004). Recent research on children's testimony about experienced and witnessed events. *Developmental Review*, 24, 440-468.

- Poole, D. A., & Lamb, M. E. (1998). *Investigative interviews of children : A guide for helping professionals*. Washington : American Psychological Association.
- Saywitz, K., & Camparo, L. (1998). Interviewing child witnesses: A developmental perspective. *Child Abuse & Neglect*, 22, 825-843.
- Saywitz, K., & Lyon, T. D. (2002). Coming to grips with children's suggestibility. In M. L. Eisen, J. A. Quas, & G. S. Goodman (Eds), *Memory and suggestibility in the forensic interview* (pp. 85- 113). New Jersey: Lawrence Erlbaum Ass.
- Saywitz, K., & Moan-Hardie, S. (1996). Reducing the potential for distortion of childhood memories. In K. Pezdek, & W. P. Banks (Eds), *The recovered memory/false memory debate* (pp. 245-262). San Diego: Academic Press.
- Sternberg, K. J., Lamb, M. E., Davies, G. M., & Wescott, H. L. (2001). The memorandum of good practice: Theory versus application. *Child Abuse & Neglect*, 25, 669-681.
- Sternberg, K. J, Lamb, M. E, Hershkowitz, I., Esplin, P. W., Redlich, A., & Sunshine N. (1996). The relation between investigative utterance types and the informativeness of child witnesses. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 17(3), 439-451.
- Sternberg, K. J, Lamb, M. E, Hershkowitz, I., Yudilevitch, L., Orbach, Y., Esplin, P.W., et al. (1997). Effects of introductory style on children's abilities to describe experiences of sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 21, 1133-1146.
- Warren, A. R., Woodall, C. E., Hunt, J. S., & Perry, N. W. (1996). "It sounds good in theory, but..." Do investigative interviewers follow guidelines based on memory research? *Child Maltreatment*, 1, 231-245.
- Wood, J. M., & Garven, S. (2000). How sexual abuse interviews go astray: Implications for prosecutors, police, and child protection services. *Child Maltreatment*, 5, 109-118.
- Yuille, J. C., Hunter, R., Joffe, R., & Zaparnuik, J. (1993). Interviewing children in sexual abuse cases. In G. Goodman, & B. Bottoms (Eds), *Child Victims, Child Witnesses Understanding and Improving Testimony* (pp. 95-115). New York: Guilford.
- Yuille, J. C., Marxsen, D., & Cooper, B. (1999). Training investigative interviewers: Adherence to the spirit, as well as the letter. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22(3-4), 323-336.